

éditorial

Nouvelle physionomie - Nouveaux défis

Cette année a commencé le troisième triennat de notre association. L'assemblée générale du 16 juin dernier a émis des signaux forts qui détermineront les premières impulsions de la nouvelle équipe issue des élections. En effet, les membres fondateurs continuent à transmettre le flambeau à de nouvelles mains en douceur. Ayant d'emblée parié sur le renouvellement et le dynamisme dès 2005, nos statuts limitent le nombre de mandats consécutifs d'administrateurs à trois.

Le conseil d'administration reflète une composition davantage centrée sur les archivistes de villes et communes, des centres publics d'action sociale et des partis politiques. Ce constat n'est pas surprenant. Il suit les évolutions enregistrées durant la première décennie du XXI^e siècle. Au début des années 2000, le contingent des archivistes professionnels se recrutait principalement dans les dépôts de l'État, les universités et les grandes villes. Les campagnes de sensibilisation à la 'bonne gouvernance' auprès des décideurs politiques en Belgique francophone, la recrudescence des campagnes d'inspection légale dans les archives locales et peut-être l'exemple vertueux de voisins en la matière, à l'instar des archivistes flamands, ont commencé à percoler au niveau municipal. Corrélativement, on constate un tassement au niveau des archivistes 'gouvernementaux' (État, communautés et régions) et des grandes institutions culturelles publiques et universitaires. Dans l'absolu, les causes peuvent être multiples : surcharge de travail, absence de militantisme, précarisation des fonctions dirigeantes, individualisme myopie, méfiance de certaines hiérarchies, objections déontologiques, obstacles matériels, etc. Bravant ces obstacles, une majorité de nouveaux collègues ont été accueillis au sein du conseil d'administration. Ils œuvrent chez Etopia, à la ville de Bruxelles, de Liège, de Mons, à la commune de Molenbeek-Saint-Jean et au Musée du Verre de Charleroi.

Durant le dernier triennat, la visibilité de l'association s'est consolidée. Elle a connu des réussites de taille comme le recours fructueux devant la Cour constitutionnelle en compagnie des Archives de l'État ou l'initiative de la Journée Internationale des Archives 2012, des coopérations en bonne voie comme sa contribution au décret de la Fédéra-

tion Wallonie-Bruxelles, mais aussi des difficultés ou des retards (conventions de coopération, actions auprès des responsables politiques, mise en place d'outils de gestion en partenariat).

Le contexte archivistique évolue sans cesse et les actions devront probablement se recentrer en tenant compte de nouveaux équilibres. L'AAFB a le devoir de maintenir son indépendance d'action et sa ligne de conduite scientifique - et non corporatiste - tout en coopérant avec tous les acteurs qui ne poursuivent pas le dessein de l'instrumentaliser. Les restructurations, fusions, éclatements menacent de tous côtés un secteur pour lequel la longue durée fait pourtant office d'oxygène. L'expérience de nos dernières années a démontré que l'action a reposé sur trop peu de personnes à qui l'on reprochait même de ne pas 'en faire assez'. Mais l'enthousiasme à l'égard de nos objectifs et de notre profession demeure intact. C'est pourquoi la communication avec les membres devrait encore se développer. Nous souhaitons donner un accès rapide à certains services très attendus. Les contacts institutionnels et les opérations de sensibilisation en direction du monde politique et de la presse sont prévus à l'agenda. Les relations avec les organisations sœurs, belges et internationales, restent des préoccupations qui seront entretenues à la mesure de nos moyens.

Au cours des trois prochaines années, le panorama archivistique connaîtra d'importants soubresauts, des agitations et peut-être des évolutions positives. C'est un constat qui s'internationalise : la voix de l'archivistique court de grands dangers d'être couverte par le chant de sirènes peu compatible avec la sauvegarde à long terme de la mémoire dans l'intérêt général. Le rôle de cénacle professionnel où les questions scientifiques provenant de nos espaces de travail respectifs sont sereinement abordées sans arrière-pensée sera donc plus nécessaire que jamais. Mais cet espace s'enrichira à mesure qu'il accueillera en nombre des adhérents motivés et animés du même esprit.

Claude de Moreau de Gerbeyhaye
 Président de l'AAFB

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

LA CONSTITUTION DU BUREAU. Le conseil d'administration s'est réuni à Namur ce 19 septembre. Les mandats ont été répartis à cette occasion.



Coll. AAFB

Corentin Rousman (administrateur), Thierry Delplancq (vice-président), Claude Depauw (administrateur), Pierre-Alain Tallier (trésorier), Claude de Moreau de Gerbehaye (président), Marie-Laurence Dubois (vice-présidente), Quentin Bilquez (trésorier adjoint), Frédéric Boquet (secrétaire adjoint), David Guillardian (administrateur)

LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS :

► Quentin Bilquez est licencié en Histoire. Il assure la fonction d'historien-archiviste à la Fondation Auschwitz à Bruxelles avant de devenir archiviste pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean (2010).

► Frédéric Boquet est licencié en Histoire et régent en Français-Histoire. Historien-archiviste aux Archives de la Ville de Bruxelles depuis 2002, il s'est surtout investi dans les archives d'Ancien Régime et dans la Collection Fauconnier. Il s'intéresse aussi à la conservation des documents nativement électroniques et aux copies de substitution numériques.

► Marie-Laurence Dubois, documentaliste de formation est responsable du Centre de documentation et d'archives privées d'Etopia à Namur. Collectant les archives de la mouvance environnementale, elle s'intéresse particulièrement à la conscientisation et la formation des producteurs d'archives et à la gestion des archives électroniques.



► Françoise Jeuris est licenciée en Histoire et titulaire d'un DES en archivistique. Durant son mandat d'attachée scientifique au Laboratoire

de démographie (ss dir. du Pr Claude Desama), elle découvre les archives communales de la Ville de Verviers. Après une courte période dans l'enseignement, elle entre aux Archives de l'État à Liège avant d'intégrer le service des Archives de la Ville de Liège en 2009. Elle est administratrice de l'AAFB depuis 2012.

► Corentin Rousman est licencié en Histoire. Après un master en Gestion culturelle et un premier emploi au Musée royal de Mariemont, il est engagé, en 2010, par la Ville de Mons pour laquelle il est en charge de la gestion des archives. Il est également attaché scientifique auprès du Pôle muséal afin de répondre aux divers projets muséaux en création pour Mons 2015.



► Catherine Thomas est docteur en Histoire, Art et Archéologie. Assistante de l'Unité des Temps Modernes du département d'Histoire de l'UCL de 2003 à 2008, elle est ensuite engagée comme attachée scientifique aux Archives générales du Royaume. Aujourd'hui, elle occupe les fonctions de conservatrice du Musée du Verre de Charleroi. Depuis deux ans, elle s'occupe du profil facebook de l'association. Elle est secrétaire de l'AAFB depuis 2012.



Les visites au Mundaneum, au Daily Bul, à la DVG et aux AVB

LE BILAN DE NOTRE JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES (JIA).

Le 9 juin dernier, l'AAFB initiait et coordonnait pour la première fois la JIA en Belgique francophone. Quinze centres membres de l'association (Archives de l'État à Arlon, Mons et Saint-Hubert ; Archives de la Ville d'Ath ; Archives de la Ville de Bruxelles ; Archives de la Ville de Mons ; CARCOB ; CEDOC ; Centre Daily Bul & Co ; Etopia ; Mundaneum ; Musée de la Vie wallonne (Bibliothèque des Dialectes de Wallonie et Fonds d'Histoire du Mouvement wallon) ; SAICOM ; SPF Sécurité sociale. Direction générale Victimes de la Guerre) ont répondu à l'appel et fait découvrir l'envers de leur décor au grand public. Au programme : visites guidées, expositions, conférences, projections de films, ateliers, démonstrations d'un logiciel d'accès, ... Si la journée ne s'est pas soldée par un massif succès de foule auprès de tous les partenaires, elle a permis de mettre en lumière une profession mal connue et d'attirer l'attention de la presse écrite et audiovisuelle (locale, régionale et nationale) ainsi que celle des citoyens sur les liens évidents entre bonne gestion des archives et gouvernance responsable et transparente. Ce fut également l'occasion pour notre association de participer à une initiative internationale, initiée par le Conseil international des archives. Lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé de réitérer cette expérience en 2013. Rendez-vous dès lors le 9 juin prochain pour une nouvelle JIA !



UN PARTENARIAT AVEC LES ARCHIVES DE L'ÉTAT. Le tableau de tri est un outil essentiel de la gestion des archives. En Belgique, il est indispensable pour toute une série d'administrations publiques de différents niveaux de pouvoir, car d'application légale (loi sur les archives de 1955 revue en 2009) en ce qui concerne les destructions qui peuvent intervenir à l'expiration du délai d'utilité administrative des documents. A l'heure actuelle, le tableau de tri de référence pour les administrations communales est celui dressé par Griet Maréchal et publié en français en 1988. Depuis plusieurs années déjà, il est prévu de le renouveler, autant par nécessité (car il s'agit d'y intégrer les nouvelles séries documentaires, d'adapter les délais, la destination finale des documents et les

critères de tri), que pour moderniser les fonctionnalités de l'outil. Le travail envisagé porte donc sur deux aspects : la forme et le fond.

Sur le plan formel, la liste de sélection existante va devenir un véritable tableau comme le sont tous les tableaux de tri aujourd'hui publiés par les Archives de l'État. Le texte va être allégé des commentaires. Ne seront reprises que des informations directement utiles aux personnes chargées de l'appliquer : identification de la série, délai d'utilité administrative, sort du document à terme, remarques nécessaires. La mise en page devra y gagner en lisibilité avec des titres de rubriques et de sous-rubriques qui apparaissent clairement et distinctement

de l'identification des séries documentaires. Dans sa version papier (ou assimilée : fichier .pdf), les chapitres commenceront tous sur une nouvelle page de façon qu'un service donné n'aura à prendre ou à télécharger de l'ensemble que la partie qui l'intéresse.

Le travail de fond, sans négliger celui sur la forme, sera de plus longue haleine. Il faudra en parallèle revoir l'ensemble de la liste de Griet Maréchal (corriger et préciser l'identification des séries, l'estimation des délais, le sort des documents) et l'augmenter des nouvelles séries apparues depuis (les identifier, leur donner des délais, préciser leur sort final). Dans la nouvelle version, les délais de durée de vie administrative des documents et, le cas échéant, leur sort final, s'appuieront sur des textes réglementaires, lesquels seront référencés dans le champs « remarques ». Pour répondre aux demandes de plus en plus pressantes des responsables, archivistes et responsables municipaux, et archivistes de l'État, une première étape significative devra être publiée sur les sites Internet des Archives de l'État et de l'AAFB en mars 2013. Considérant les évolutions législatives différentes depuis la régionalisation de la loi communale,

la publication ne concernera d'abord que la Wallonie. Elle sera ensuite adaptée à la Région bruxelloise puis à la Région flamande. D'ici mars 2013, la liste existante sera mise en tableau. En octobre-décembre, les archivistes de l'État intégreront les informations dont ils disposent au départ des demandes de destructions envoyées par les communes. En décembre ou en janvier, le dossier sera soumis aux membres de l'AAFB et à ses correspondants dans les services municipaux pour avis et pour complément. En février, les informations seront alors fusionnées et uniformisées.

LES COTISATIONS POUR 2012. Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5 € pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

- Le Bulletin d'informations des *ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE* de septembre 2012 est consultable sur www.arch.be.

- *Manger... Toute une histoire. Deux siècles de peurs et plaisirs de la table* à découvrir, dans le cadre de Brusselicious, aux *ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES* (rue des Tanneurs 65 à 1000 Bruxelles) jusqu'au 21 décembre 2012. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle se nourrir reste une hantise quotidienne pour l'immense majorité de nos ancêtres. Quoi de plus normal dès lors que le plaisir de manger rime avec



Coll. AVB

abondance de nourriture, plats copieux et banquets interminables. Le plaisir alimentaire essentiellement d'ordre quantitatif se mue en qualitatif lorsque les besoins en nourriture sont de plus en plus et de mieux en mieux satisfaits grâce aux progrès liés à l'industrialisation de

l'agriculture couplée aux innovations techniques. Mais après la peur de « manquer » apparaît une nouvelle peur : celle de manger du corrompu, du malsain, la peur de la malbouffe. Cette peur est d'ailleurs bien présente encore aujourd'hui. Diversité des denrées et des modes de production, habitudes de consommation, risques alimentaires... Plus d'informations sur <http://archives.bruxelles.be>.

- *L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ARCHIVES D'ENTREPRISES* propose, dans les séries publiées par les Archives générales du Royaume, deux nouveaux inventaires : R. Brion et J.-L. Moreau, *Inventaire des archives du groupe Compagnie Mutuelle des Tramways alias Traction et Electricité alias Tractionel (1870-1989)*, Bruxelles, 2012 et R. Brion et A. Hendrick, avec la collab. de J.-L. Moreau, *Inventaire des archives de la F.E.B (Fédération des Entreprises de Belgique) et du Comité National Belge de la Chambre de Commerce Internationale (1897-2007)*, Bruxelles, 2012.

• La **FONDATION AUSCHWITZ - MÉMOIRE D'AUSCHWITZ** est aujourd'hui présente sur Twitter, l'outil de réseau social. Inscrivez-vous sans tarder et abonnez-vous au compte @Auschwitz_Bxl.

• Les 2^e **RENCONTRES D'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BELGIQUE - LUXEMBOURG - CONGO - RWANDA - BURUNDI** auront lieu les 29-30 et 1 décembre 2012 à Namur. Plus d'information sur <http://www.fundp.ac.be/lettres/histoire/nouvelles/rebel-2012>.

COUPS D'OEIL SUR...

LE PROGRAMME IMMERSION EN ARCHIVES

par Mathilde Leduc-Grimaldi,
Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren
(mathilde.leduc@africamuseum.be)

Depuis 2007, le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), avec le soutien de la Direction générale de la Coopération au développement (DGCD), a lancé un programme original, dénommé « Immersion en Archives » (ImmArch), à l'intention des jeunes chercheurs de troisième cycle universitaire, originaires des pays partenaires de la Coopération et de l'Union européenne. Le programme met à leur disposition au MRAC, l'aide méthodologique et l'accès à des archives uniques, présentes en Belgique, absentes en Afrique centrale, sans lesquelles ils ne pourraient mener à bien leurs travaux de recherches.

Le MRAC y trouve l'occasion de faire connaître la richesse de ses archives historiques (manuscrits, archives diverses et documents iconographiques) concernant principalement la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi et leur passé colonial, tout en s'engageant durablement aux côtés des pays partenaires dans la formation de leurs futures élites universitaires. Le programme ImmArch est ouvert tous les deux ans. Le profil attendu des candidats reste le même d'un appel à candidatures à l'autre. Les candidats doivent être âgés de moins de 45 ans, être régulièrement inscrits en DEA (ou Master 2) ou en doctorat en sciences humaines, auprès d'une université d'un pays partenaire de la coopération belge ou de l'Union européenne. L'appel à candidature est envoyé par internet à toutes les universités des pays partenaires et relayé auprès des professeurs et des anciens participants au programme.

Grâce à l'enveloppe globale octroyée par la DGCD, le MRAC peut offrir 6 à 8 bourses qui couvrent tous les frais (voyage, visa, séjour, assurances). Elles sont destinées aux candidats en provenance des pays partenaires de la Coopération au développement, dont une moitié est réservée aux candidates ayant satisfait à l'épreuve de sélection, ce qui permet de renforcer la présence et la formation féminine au niveau universitaire. La compétition est rude pour participer au programme, et plus encore pour obtenir une bourse pourtant essentielle à la valorisation de l'investissement du candidat: seulement 10 % environ des candidats (soit 5 à 8 participants) sont sélectionnés par le comité ad hoc, qui regroupe des scientifiques internes du MRAC, des universitaires, ainsi que des membres des Archives générales du Royaume. Le choix d'ouvrir le recrutement aux étudiants en sciences humaines, sans se limiter strictement aux historiens par exemple, permet de diversifier les profils et d'attirer des étudiants qui, s'ils ne sont pas historiens de formation, ont besoin d'accéder à des données historiques pour traiter au mieux leurs sujets d'études. Le programme a donc accepté des étudiants en histoire de l'art, en économie, en histoire, en sociologie, en sciences politiques et administratives.



Ce programme mis en place par le MRAC se déroule en deux temps. Durant un premier séjour d'un mois, les étudiants se trouvent soumis à un rythme et des attentes soutenus. Il faut pouvoir mener de front le dépouillement des archives et la rédaction des propositions de textes, à savoir un ou des chapitres des mémoires, afin de profiter pleinement de la proximité des archives et du personnel d'encadrement. Durant les séminaires du programme, les lauréats se forment intensivement aux méthodes de recherches en sciences humaines. C'est aussi pour eux le moment privilégié pour obtenir immédiatement l'avis des collègues, chercheurs et scientifiques du Musée ou collègues internationaux, sur leurs méthodologies, leurs recherches en archives en cours et leurs résultats, même partiels.

L'année suivante, selon l'avancement de leurs travaux de thèse doctorale, les anciens lauréats du programme ImmArch peuvent se voir accorder un séjour de trois mois au MRAC. Ce séjour (le « Suivi ») est spécifiquement dévolu à la recherche et à l'avancement d'un ou de chapitres de thèse. Il privilégie le temps en archives, et des rendez-vous entre les participants, leur référent et des scientifiques du MRAC. Le recours des étudiants du Suivi aux collections du MRAC est aussi une source d'enrichissement pour celui-ci. Ils repartent souvent en ayant dépouillé des fonds d'archives parfois moins utilisés ou moins consultés par le public de chercheurs habituels. En conséquence, le ou les chapitres qu'ils travaillent durant leur résidence au MRAC contribuent à étendre le panorama des fonds du Musée et à apporter de nouveaux éclairages sur ses collections. Celles-ci y gagnent davantage d'exposition dans le monde scientifique international, et en particulier chez nos collègues d'Afrique centrale, ce qui les inscrit naturellement dans les problématiques actuelles de la recherche universitaire contemporaine.

Les anciens lauréats du programme Immersion en Archives regroupent maintenant une vingtaine de chercheurs. Chacun d'eux contribue ainsi au renouvellement et à l'accroissement des élites universitaires en Afrique centrale, et plus particulièrement au Congo RDC. Sur l'ensemble des sessions de 2007 à 2012, le programme ImmArch a permis à un tiers d'entre eux de soutenir leur DEA ; un autre tiers a déposé son mémoire et attend la réunion d'un jury. Et la moitié du tiers restant a déjà soutenu la thèse doctorale. Ces derniers quittent alors le corps des assistants et chargés de TD, pour rejoindre le corps de professeurs d'université. Il est indéniable que le MRAC participe à son échelle à la relève professorale, et donc indirectement à la formation des jeunes générations à qui les lauréats d'ImmArch et du Suivi vont enseigner.

SOS ARCHIVES SONORES

Françoise Lempereur, Docteure en Information et Communication,
Maître de conférences à l'Université de Liège (francoise.lempereur@ulg.ac.be)

S'il est des archives qui ne paraissent pas poser de problème, ce sont bien celles de la Radio-Télévision Belge (RTB) et de l'Institut National de Radiodiffusion (INR) qu'elle a remplacé en 1960. Les politiciens comme le grand public considèrent en effet que la création de la SONUMA, Société de Numérisation des Archives (www.sonuma.be), a automatiquement assuré la pérennisation des milliers de films, cassettes, disques et bandes magnétiques accumulés en près de 80 ans dans les locaux du boulevard Reyers et des centres régionaux de Liège, Namur, Charleroi et Mons. La SONUMA a été dotée, dès sa constitution en janvier 2009, d'un capital de 40 millions d'euros destiné à « préserver, numériser et commercialiser » l'ensemble des archives de la RTBF, archives dont elle est, par cette opération, devenue propriétaire. L'ensemble ? Pas exactement. Dès le départ, seuls 75% des archives audiovisuelles et 50% des archives sonores ont été jugés dignes d'intérêt. Précisons d'emblée que cette norme a été établie avant l'inventorisation du fonds et qu'elle est, de facto, illusoire, l'évaluation du volume des sons et images à traiter ayant été faite sur base de « métrages » d'étagères ou de « cubages » de caisses et non d'une analyse effective des supports.

Entre 2008 et 2011, j'ai pris en charge le sauvetage et le classement des archives sonores et documentaires de la RTBF-Liège. Je m'en tiendrai ici à cet exemple, ne pouvant présumer de l'ensemble des archives audiovisuelles francophones. Forte de mon expérience et sans mettre en doute la (bonne) volonté de la SONUMA de protéger un maximum de contenus, je voudrais ici attirer l'attention sur quelques questions non résolues ou difficultés réelles, pratiques, méthodologiques et surtout éthiques, que le patrimoine oral wallon et bruxellois va inmanquablement rencontrer à l'avenir.

On a gardé peu de traces des débuts de la radiophonie, étant donné l'absence ou la fragilité des supports. Je me souviens avoir recopié en 1972 une série de disques 78 tours en verre gravés avant-guerre par l'INR. Les lecteurs de ces disques, conservés au dernier étage du bâtiment de la place Flagey, avaient la particularité de lire le sillon à partir du centre vers l'extérieur. Gros équipements devenus obsolètes, ils ne furent pas transportés vers le nouveau bâtiment du boulevard Reyers et seuls quelques dizaines de disques de l'époque ont été sauvés.

Les bandes magnétiques à oxyde ferrique sur ruban polyester ou polyvinyle ont été généralisées à la fin des années 50. Conservées dans des boîtiers en carton ou en plastique, elles constituent l'essentiel des archives sonores de la RTB - devenue RTBF en 1977 - et sont pour la plupart en bon état. Ainsi par exemple, les émissions produites par l'INR dans le studio liégeois de l'Emulation après la guerre sont d'excellente qualité sonore. Hélas ! Lorsqu'il s'agit d'une « série », feuilleton radiophonique ou longue captation théâtrale, l'une ou l'autre bande peut manquer à l'appel. Les rubans magnétiques avaient en effet un énorme avantage aux yeux des producteurs : ils étaient réutilisables ! Il suffisait de les passer dans une grosse boîte munie d'un levier, on abaissait celui-ci et, en le relâchant, une étincelle doublée d'un bruit sourd se produisait : on avait démagnétisé la bande, qui redevenait inscriptible à loisir. Tel fut le sort de deux des trois actes de la pièce d'Alfred de Musset *On ne badine pas avec l'amour*, captée le 3 décembre 1965 au Théâtre du Gymnase... Et que dire des émissions enregistrées sur cassettes, PCM ou CD-ROM jusqu'au moins 1997 ? Ces supports, tout particulièrement les cassettes DAT (premiers supports son digitaux), ont mal vieilli et sont parfois impossibles à relire.

Les douze mille bandes magnétiques sauvées à Liège comportent souvent des témoignages irremplaçables de la vie culturelle, sociale ou politique de leur époque : reportages sur les restructurations de la sidérurgie wallonne, sur Mai 68 à Paris, sur le premier festival d'Art nègre à Dakar en 1966, interviews de Miro, de Paul-Henri Spaak, de Georges Simenon, d'Henri Pousseur, d'André Renard ou de Lawrence Durrell... Leur accessibilité future n'est toutefois pas garantie car la SONUMA a établi des priorités, ses priorités, liées à ses objectifs.

Le secteur de l'information est prioritaire. Numériser et indexer les journaux parlés, véritables miroirs de l'actualité, est incontestablement utile. Il serait cependant parfois plus intéressant d'extraire les contenus journalistiques, plus longs et donc plus complets, des « magazines » tel celui qui, depuis Liège, était diffusé le samedi matin sur la première chaîne radio entre 1964 et 1980 et qui a porté divers noms (Contraste, Du coq à l'âne, etc.). L'écueil est d'ordre intellectuel : leur numérisation nécessite en effet un énorme travail préalable de documentation qui devrait être confié à des archivistes qualifiés connaissant bien la grande et la petite histoire de l'époque concernée. Les journalistes contemporains des faits ont disparu et nous ont laissé peu d'informations écrites sur les circonstances, les lieux et dates d'enregistrements. Ces indications ne figurent pas ou plus sur les étiquettes. L'inventaire des contenus prend donc du temps, beaucoup de temps, et n'est pas directement rentable pour une société commerciale comme la SONUMA qui devra, à terme, s'autofinancer avec le produit de ses ventes d'archives, davantage centrées sur l'image que sur le son seul... SOS archives sonores ?



LES ARCHIVES, UN MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE POUR LA DÉMOCRATIE

par Marie-Laurence Dubois et Szymon Zareba (Etopia)
(Marie-Laurence.dubois@etopia.be)

Le 10 novembre 2011, l'UNESCO a approuvé la Déclaration universelle des archives. Présenté comme un acte majeur pour la transparence démocratique et administrative ainsi que pour la préservation de la mémoire sociale collective, cet événement n'a guère retenu l'attention des médias. Or, il revêt une importance cruciale par sa volonté de donner aux archives une place nouvelle dans notre vie démocratique. Pourquoi cette organisation internationale, qui vise à promouvoir le dialogue interculturel, le développement durable et le respect des droits de l'homme, s'y intéresse-t-elle soudain ? Cette déclaration commence par définir les archives comme un témoignage, une source d'information fiable. Elle insiste également sur leur caractère unique. Elles sont en effet irremplaçables et les données qu'elles renferment sont extrêmement diversifiées et touchent à l'ensemble des domaines de l'activité humaine. Elles sont aussi le reflet des différentes évolutions de nos sociétés. Transmises de générations en générations, elles sont préservées pour ensuite être rendues accessibles et valorisées auprès d'un large public.

Outre ces considérations assez générales, la déclaration pointe trois enjeux essentiels : la mémoire collective, la transparence démocratique et l'imaginaire collectif. De quoi s'agit-il et comment s'articulent-ils ? L'imaginaire collectif est essentiel pour la représentation qu'une population se fait de son histoire. Il est néanmoins mouvant, subjectif, en perpétuelle métamorphose. Il est également constitutif de la mémoire collective. Les archives, elles, sont le témoin figé d'une production effectuée par une personne ou une institution précise à un moment donné de l'histoire. Une fois collectées, inventoriées, traitées - archivées en somme - elles suivront un autre destin que celui de l'imaginaire collectif : elles seront mises en latence, tout en restant présentes, grâce au travail de préservation effectué par les archivistes.

Tout comme le travail de l'historien, la mémoire collective se constitue par un aller-retour entre le souvenir du passé, le présent et leurs perceptions réciproques. Alors que la mémoire et le travail historique sont évolutifs, les archives restent identiques à elles-mêmes, pour autant qu'elles ne soient pas l'objet d'une volonté politique de destruction et/ou de modification. La mémoire collective est diversifiée, malléable, sélective, imprévisible. Les citoyens ont des souvenirs, mais évidemment, ils sont partiels. Comment éviter qu'ils ne soient influencés par ce que la société juge nécessaire ? Comment éviter que les citoyens ne soient que les produits d'une mémoire sélective forgée par leur propre société ?

C'est là que les archives revêtent un rôle crucial, pour autant que l'indépendance du travail d'archivage soit garantie. La mémoire, collective ou individuelle, peut nous jouer des tours et la fixation historique n'est que toute relative. Par contre, les témoignages contenus dans toutes ces sources sont des repères, des balises fiables. Ils sont donc essentiels, ce sont des référents. Ils confrontent la mémoire collective. Il est également intéressant de souligner que ces tours, ces souvenirs laisseront des traces, qui seront elles-mêmes archivées et ainsi de suite... Les archives et les institutions publiques ou privées qui les accueillent ont donc un double rôle : celui de référent, de balise, et de perturbateur de la représentation démocratique inscrite dans l'imaginaire. Loin d'un conservatisme primaire, elles représentent une opportunité multidisciplinaire. Et leur travail de collecte exerce une action prophylactique. Elles permettent le recul critique et la pluralité des études mémorielles, empêchant l'établissement du monopole d'un discours, d'une pensée unique.

La légitimité des régimes démocratiques ne repose pas seulement sur le suffrage universel et sur des institutions représentatives. Elle procède aussi de la qualité de la gouvernance publique. Celle-ci est garantie à la fois par la bonne utilisation des deniers publics, l'éthique des mandataires et gestionnaires publics, la participation des citoyens à la vie publique et la transparence des actes politiques. La conservation des archives produites par le monde politique - qui trop souvent partent au pilon - est donc d'une importance capitale pour le fonctionnement et la crédibilité de notre démocratie. Elle garantit l'accessibilité de documents pouvant avoir force de preuve juridique et elle constitue un service de mémoire rendu à la société. A cet égard, les archives publiques ne peuvent-elles pas être considérées comme des biens communs ?



LA MÉMOIRE DE SOIGNIES EN PÉRIL !

par Monique Maillard-Luypaert,
présidente du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Soignies
(maillard.monique@skynet.be)

Les archives du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Soignies rassemblent non seulement les documents produits par l'association mais également une série importante de fonds intéressant Soignies et sa région. Soit un peu plus de 50 mètres linéaires. Ces archives sont aujourd'hui en péril. Le bâtiment qui les abrite, l'ancienne Ecole Moderne, est à vendre depuis le 8 octobre 2007. Faute d'entretien, il s'est considérablement dégradé. Dans sa délibération du 1er décembre 2011, le Collège communal a averti le Cercle de « la non-remise en service du chauffage ainsi que de la nécessité de vider les locaux ». Depuis 2009 au moins, la plupart des services communaux et des associations qui occupaient ce bâtiment ont été relogés, certains au « Château Pater », d'autres à la piscine communale ou encore dans d'autres lieux de la Ville de Soignies.

Malgré plusieurs interventions orales et écrites, dont une lettre officielle adressée au Collège Communal le 5 janvier de cette année et restée sans réponse, le Cercle n'a toujours pas reçu de proposition d'hébergement correct et durable pour ses archives ! Alors qu'il fêtera l'an prochain 120 ans d'existence, il est pratiquement la dernière association de Soignies à n'avoir aucune perspective sérieuse de relogement ! Certes, il reste la bibliothèque au rez-de-chaussée du Centre d'Art et de Culture. Faut-il rappeler que le « legs Demanet » oblige la Ville à y abriter l'association et à en favoriser le développement ? En effet, Louis Demanet, qui fut président du Cercle et est décédé en 1971, a légué à la Ville de Soignies l'ancienne pharmacie Bourdeau, qui était l'une de ses propriétés. Conformément aux vœux du défunt exprimés dans son testament, cette maison était destinée à « abriter, pour en favoriser le développement » plusieurs institutions au nombre desquelles le Cercle archéologique. Il y deux ans, le Cercle a obtenu de pouvoir disposer d'un ancien bureau. Ce n'était pas du luxe, eu égard à l'étroitesse du lieu qui, chaque samedi, accueille de plus en plus de chercheurs et de simples lecteurs... Mais les archives ? Le Cercle sera-t-il contraint de s'en séparer à cause de la mauvaise volonté du pouvoir communal ? La « mémoire de Soignies » est-elle condamnée à disparaître des lieux mêmes où elle s'est constituée ?

NOUS AVONS LU POUR VOUS...

UNE ENQUÊTE SUR LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET LE FUTUR DES CERCLES ET SOCIÉTÉS
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron (archives@mouscron.be)

C'est à l'occasion du 9^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique et 56^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique le 23 août dernier à Liège qu'est sorti de presse cet ouvrage coordonné par Patrice Dartevelle et Jacques Toussaint. La réflexion à propos de la place des sociétés d'histoire et d'archéologie dans le paysage culturel de ce qui était encore la Communauté française de Belgique a été lancée lors du précédent Congrès en 2008. Les rencontres avec des représentants des associations ont débouché sur la nécessité d'étudier scientifiquement ce milieu méconnu avant de pouvoir mettre en chantier un décret portant reconnaissance et subventionnement des sociétés d'histoire et d'archéologie.

L'ouvrage n'est pas seulement la présentation des principaux résultats de l'enquête menée en 2009 par la Sonecom à l'initiative de l'Observatoire des Politiques culturelles. Participant au mouvement des sociétés savantes, d'une quête à l'autre, du sentiment national aux racines locales, à travers l'histoire, mais aussi les arts, les traditions populaires et l'environnement, les cercles et sociétés d'histoire et d'archéologie vont assurer la protection et la valorisation d'éléments du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel. En développant ainsi des collections de toutes sortes, elles vont constituer ou enrichir de nombreux musées. Longtemps soutenues par le bénévolat, elles oscillent désormais entre la continuation d'un volontariat organisé et la nécessité d'un certain professionnalisme. Face à ce foisonnement de missions et d'activités, l'enquête est apparue comme un préalable indispensable avant la mise sur pied d'un projet de réglementation. Davantage structuré, le secteur pourrait ainsi bénéficier d'une coopération renouvelée entre Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour parfaire ce « cadastre primitif », s'ajoutera fin 2012 un répertoire descriptif de l'ensemble des Cercles et Sociétés archéologiques et historiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a pour objectif d'informer le public de l'existence et du rôle que ces sociétés jouent en matière de conservation, d'étude et de diffusion du patrimoine culturel, mobilier et immatériel.

L'état des lieux des cercles et Sociétés d'Histoire et d'Archéologie actifs en Wallonie et à Bruxelles (voir <http://www.opc.cfwb.be>) est basé sur les 105 réponses obtenues après interrogation de 160 sociétés aux coordonnées exploitables. Une extrapolation à partir des chiffres fournis permet de déduire qu'environ 25.000 Wallons et Bruxellois sont membres d'un cercle. Après avoir cerné leur périmètre, il ressort que les collections constituées apparaissent comme un patrimoine substantiel et varié, conservé souvent dans des entrepôts mais bénéficiant de peu d'espace de conservation et de valorisation. Le tout est géré sur base volontaire, ce qui entraîne une inventarisation parcellaire des collections. Malgré ces déficiences, leur enrichissement se poursuit.

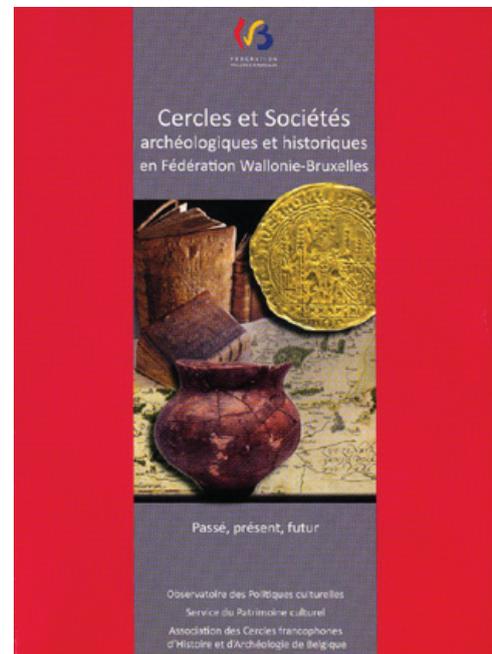
En ce qui concerne les bibliothèques, les supports sont nombreux et diversifiés. Ils se trouvent dans des lieux ouverts au public. Alors que les acquisitions se poursuivent toujours, les responsables désignés, volontaires ou professionnels, peinent à parachever les inventaires bien qu'ils soient en cours d'informatisation. Les animations et les événements présentent des formes diverses accessibles à tout amateur. Ces activités culturelles bénéficient d'aides multiples. Les publications sont une activité essentielle, le signe de vie de toute société et le fruit d'un travail souvent collectif. Deux activités de publications sur trois sont soutenues. Faisant appel à quelques ressources extérieures, les activités de recherche et de consultance ne peuvent pas être séparées du travail préparatoire aux publications. Elles débouchent aussi sur une action concrète en faveur du patrimoine. Les canaux de communication qu'utilisent les cercles combinent le plus souvent divers médias pour atteindre de multiples publics. À côté des infrastructures qui se présentent sous la forme de locaux très peu coûteux pourvus d'un équipement informatique et de communication plutôt satisfaisant, les ressources humaines rassemblent d'abord de petits pôles de volontaires, renforcés parfois par du personnel mis à la disposition par des tiers, plus rarement par des personnes dont l'emploi est soutenu par les régions.

Deux modèles contrastés apparaissent sur le plan financier : un petit quart de très petits budgets, un petit tiers de budgets conséquents liés aux emplois subsidiés. Un consensus s'établit autour d'un montant de cotisation modéré. Mais les cotisations ne représentent qu'une part des ressources financières des cercles. L'exposition des données relatives à chacun des thèmes abordés se termine par les réflexions apportées par les responsables des cercles interrogés. Les attentes envers les pouvoirs publics sont présentées avant les conclusions et les pistes. Posséder des collections, occuper des locaux, employer des salariés, voilà les attributs souvent corrélés qui marquent les sociétés « professionnelles ». Mais le point commun de tous les cercles : publier ! Quant aux cercles en déficit de jeunes, ils souffrent de cette érosion du volontariat, tant dans leur gestion qu'au point de vue de leurs productions. S'y ajoutent la faiblesse des moyens financiers, la carence en compétences techniques, la demande insistante de ressources pour fonctionner mieux. Tout cela pose la question de la préservation de ce patrimoine. Pour contrebalancer ces points de vue négatifs, l'informatisation, les solutions pour valoriser les collections, le travail en réseau ouvrent la voie à la reconnaissance et au financement public. C'est dans cette voie que la reconnaissance et le subventionnement des cercles par les pouvoirs publics permettront de renforcer le tissu associatif dévolu à l'histoire et à l'archéologie, enfin devenu perceptible.

Et les archives dans tout ça ? A priori, un cercle n'a pas pour vocation de conserver un ou plusieurs fonds d'archives. Cependant, la pratique indique que le cas est peut-être plus fréquent que ne le laisse supposer l'enquête, centrée sur les collections, celles qui constituent la base de maints musées auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est beaucoup intéressée ces dernières années. C'est d'ailleurs là qu'elle a découvert l'importance des sociétés dans et auprès des musées. Et pourtant, comme chaque musée, toute association, de fait ou sans but lucratif, est productrice d'archives, celles que génère sa gestion d'elle-même et de ses activités. Et si elle possède une bibliothèque et/ou des collections, elle ne doit pas manquer de pouvoir documenter l'acquisition de ces publications et les origines de ces objets. Elle peut de surcroît collecter des archives auprès de producteurs privés, organisées soit en fonds, soit en collections.

Les « archives », sans autre précision, font partie des activités effectives dans les trois dernières années pour 14,2 % des cercles. Que sont ces archives ? Sans doute pas les pièces résultant de la gestion. Peut-être des photocopies, des notes rassemblées pour documenter une activité ou collectées afin d'élaborer une publication ? Mais là aussi peuvent se cacher des pièces, des dossiers, des fonds de documents originaux ! Quand il est question des collections, on s'interroge sur la compréhension du questionnaire et sur la manière d'y répondre. Car des fonds d'archives, et pas seulement des pièces isolées, peuvent facilement être intégrés aux collections. Et « 56 % des sociétés sont propriétaires de collections et 26 % des cercles reçoivent également en dépôt des pièces appartenant à d'autres (principalement des particuliers, des communes, des musées) ». Ces dépôts proviennent, entre autres, des communes et des fabriques d'église, c'est-à-dire de producteurs d'archives publiques ! Le flou de la situation se renforce quand on voit que le nombre des pièces n'est pas toujours minime, que les associations ne sont propriétaires que d'environ la moitié de leurs collections, qu'elles considèrent que celles-ci relèvent du domaine de l'histoire et que ces « collections historiques » se retrouvent en « collection principale » pour 25,7 % des cercles ! Mais s'agit-il vraiment et uniquement d'objets ou de documentation stricto sensu ? On peut en douter. L'inquiétude grandit encore puisqu'au point de vue de la conservation, de la gestion et de l'inventorisation, informatisée ou non, les conditions ne semblent pas être optimales, tant pour les musées que pour les bibliothèques, d'autant plus que seuls ces deux cas de figure sont manifestement envisagés par l'enquête !

Alors, des archives publiques dans les collections des cercles d'histoire et d'archéologie ? A coup sûr ! Les sociétés savantes ont toujours collecté, en même temps que des objets, des livres et des archives. Et il ne manque pas d'archivistes qui peuvent raconter comment ils ont récupéré des archives publiques tombées entre des mains privées ! Mais il n'est pas possible de mesurer l'importance du phénomène à travers cette enquête. Ce n'était d'ailleurs pas du tout son but ! Reste aux archivistes de l'état et à ceux des collectivités concernées de s'enquérir de la situation auprès des sociétés de leur ressort et, le cas échéant et avec le doigté nécessaire, par exemple dans le cadre de pratiques de partenariats, de faire rentrer au bercail ces archives « perdues ». Un ouvrage important que l'on pourra acquérir auprès de l'Institut du Patrimoine wallon (publication@institutdupatrimoine).



NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

Un nouveau numéro de *Meta*, la revue de la *VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK, ARCHIEF EN DOCUMENTATIE* est consultable sur <http://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20127>.

Suite à l'assemblée générale annuelle de l'*ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES* à Brisbane en août 2012, la composition du bureau a été modifiée : Hedi Jallab, directeur général des Archives nationales de la Tunisie (président) ; Hervé Lemoine, Service interministériel des archives de France (vice-président) ; Normand Charbonneau, conservateur et directeur général des Archives nationales du Québec (secrétaire-trésorier) ; Jean-Wilfrid Bertrand, directeur général des Archives nationales d'Haïti, Ibrahima Lo, professeur à l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal et Vu Thi Minh Huong, directrice générale des Archives du Vietnam (conseillers). Claude de Moreau de Gerbehaye a été proposé au poste de conseiller vacant par l'Association des Archivistes francophones de Belgique.

IN MEMORIAM



L'AAFB a le triste devoir de vous faire part du décès, survenu le 16 août 2012, de Françoise Peemans, docteur en Philosophie et Lettres, archiviste du Ministère/Service public fédéral Affaires étrangères depuis de très nombreuses années et membre de notre association. Bien connue des milieux archivistique et historique en Belgique, mais aussi à l'étranger, Françoise Peemans possédait une compétence exceptionnelle dans des fonds dont la complexité était liée au passé de la Belgique et de son espace colonial. Ses connaissances étaient doublées d'un caractère strict et déterminé, qui ne perdait jamais de vue ses devoirs de fonctionnaire et remplissait parfois le rôle très ingrat du rappel de certains chercheurs à leurs devoirs. Cette disparition aussi brutale que prématurée de ce grand serviteur de l'État est une perte énorme pour le pays et nous plonge dans une émotion très sincère. Que ses proches veuillent bien accepter le témoignage de nos condoléances confraternelles.

OFFRES D'EMPLOI

Pour enrichir ses équipes en place et pour traiter de nouveaux projets, la Société de Services Stocomest, basée en France, certifiée ISO 9001-2008, cherche pour mission au sein d'organismes européens, plusieurs collaborateurs (H/F) archivistes diplômés et expérimentés. Les missions sont basées au Luxembourg, et relatives à différents projets de durées variant de 3 mois à 24 mois. Plus d'information sur www.archivistes.be.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye - Coordination : Thierry Delplancq et Camille Vanbersy -
Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw, - David Guillardian et Daniel Van Overstraeten -
Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).
La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



BULLETIN D'ADHÉSION AU TITRE DE MEMBRE INDIVIDUEL

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2012, soit 25 € / 5 € (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom).

Signature

BULLETIN D'ADHÉSION AU TITRE DE PERSONNE MORALE/ASSOCIATION DE FAIT

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB.

et verse sa cotisation 2012, soit 75 €, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, dénomination de l'institution ou association).

Signature